Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Chéripeau (le Grand et le Petit domaine de) - Tome I

Chéripeau (le Grand et le Petit domaine de), f. et vill., c^ne^ d'*Ampoigné,* à 2 500 m. N.-O. du bourg. — *Le seigneur de Chéripeau,* 1450 (Arch. de la M., chart. de Mollières). — *Chérupeau,* 1470 (Montre du Lion-d'Angers). — *L'église de Chéripeau,* 1504 (Bibl. nat., fds dom Housseau, t. XVII). — *La chapelle de Chéripeau,* 1554 (Ibid.). — *La maison seigneuriale de C.,* 1582 ; *la paroisse fillette de C.,* 1588 (Arch. de la Vienne, H/3 142 et 147). — *Le curé de Cherippeau,* 1619 (Arch. nat., P. 773/94). — *La cure de Chéripeau, secours d'Ampoigné,* 1648 (Pouillé de Tours). — *Chéripaulx,* 1749 (Reg. par. de Château-Gontier). — *Chéripeaux,* 1765 (Arch. de la M., B. 247). — *La cure de la Sainte-Trinité de Chéripeaux, secours d'Ampoigné,* 1783 (Pouillé). — Hameau et église d'où part une route pour Craon *(Jaillot).* — Village et église *(Cassini).*

Dans ce village fut une chapelle et cure de secours, ayant un territoire paroissial dans le canton N.-O. d'Ampoigné. On y baptisait de cinq à neuf enfants par an. Cette fondation est-elle ancienne ? D. Housseau dit qu'elle fut faite par René de Poncé le 3 octobre 1573 ; cependant lui-même mentionne en 1504 « l'église », en 1554 « la chapelle » de Chéripeau. Il ne reste rien de l'église qui était dans l'aire du Petit-Domaine. La chapelle de la Hamardière et Chaillon s'y desservait. La cure était à la présentation du seigneur. Vers 1690, le curé abandonna aux décimateurs tout le temporel de son bénéfice moyennant une rente de 300 lt. Il y avait un vicaire en 1648, et l'on cite à la même date un « clerc, estudiant et demeurant à Chéripeau ». Le presbytère est conservé, occupé par le fermier. C'est un assez joli pavillon accosté d'un bâtiment moins élevé ; un des trumeaux de cheminée est sculpté ; extérieurement un écusson carré encastré dans la muraille est chargé au 1 de 3 croissants montants, au 2 d'un croissant montant, au 3 de bandes avec une fasce brochante, au 4 losangé.

Curés : Jean *Georget,* 1619, 1632. — Jean *Simon,* 1639 ; il signe le premier registre conservé. — *Rochereau,* 1658. — Pierre de la *Haie,* 1665, 1667 ; la cure est vacante en janvier et février 1677. — Noble Charles *Coupel* 1681, 1703. — Urbain *Collombeau,* 1703, † 1735. — Bernard *Raffray,* prêtre habitué à Saint-Remi de Château-Gontier présenté par René du Tertre, 1736, 1766. — *Miré,* 1768, 1782.

Les habitants demandent en novembre 1790 à l'assemblée départementale à être réunis à Ampoigné, dont ils avaient été distraits pour être annexés au district de Craon.

Le grand domaine de Chéripeau, situé à 500 m. S. du petit domaine, a comme maison de ferme un grand corps de bâtiment de plus de 40 m. de longueur, ancien logis seigneurial où l'on voit encore quelques vestiges de son ancien luxe : extérieurement, au N., un écusson mutilé dans un encadrement en pierre blanche ; au midi, une porte ogivale avec contrecourbe, et une sorte de fenêtre bouchée, de même forme, surmontée d'une croix. Au milieu du corps de logis, un double cintre ogival indique l'existence d'un porche, aujourd'hui muré, qui le traversait. Cette maison seigneuriale, construite par René Valleaux, ou par les premiers seigneur du nom de Poncé, fut quelquefois habitée ; elle était le centre d'un vaste domaine.

Seigneurs : Jean Valleaux, aussi seigneur de la Beuvrière en Grez-Neuville, et des Touches au Lion-d'Angers, transige en 1384 avec Pierre de Vendôme, seigneur de Segré. — Jean V., mari d'Isabeau Quatrebarbes, 1401. — Jean V., mari de N. de Chauvigné, partagée de la Tour-Giffard, inhumé avant 1440 aux Augustins d'Angers ainsi que Guillemette-Françoise, dame de la Havardière, sa seconde femme. — Jean V., cité aux plaids

de Mollières au procès élevé par feu Jean des Chesnais, seigneur de la Beuvrière, 1448, veuf avant 1461 de Perrette du Châtelet et vivant en 1472. — René V. avait représenté son père à la montre du Lion-d'Angers en 1461 ; Julienne Le Porc, sa veuve, remariée à Jacques de Quatrebarbes, fonda en 1499 la chapelle de Marolles. Marguerite V., fille unique, mourut sans alliance, laissant pour héritiers, d'abord Jean V., son oncle, puis Jeanne Valleaux, sa tante, mariée à Christophe de Poncé, seigneur de Chéripeau, 1502, 1517. — René de Poncé, sieur de Felinde en la Chapelle-Craonnaise, 1567, rend aveu à Laigné pour le Puits et Romfort, est qualifié chevalier de l'ordre, et réside à Chéripeau en 1582 ; il avait épousé Catherine de Mauny, fille du seigneur du Lorouër (Sarthe). — Renée de Poncé, femme de Jacques de Maillé, gouverneur du Vendômois, était à Chéripeau en 1588 ; il défendit Vendôme pour la Ligue contre Henri IV, et fut décapité par ordre du roi le 19 novembre 1589. — René de M., 1601, marié en 1621 à Dorothée Clausse, fille du seigneur de Moléans, mort vers 1649. — Henri de M., marié à treize ans, le 15 août 1634, avec Françoise de la Barre, dame des Haies ; il meurt en 1654 au château de Roujoux, capitaine des chasses du comté du Maine, de la baronnie de Château-du-Loir et de la forêt de Bersay. — René de M., aussi capitaine des chasses rendit aveu au roi de toutes ses terres et particulièrement de Chéripeau le 16 mars 1669 ; il vendit en 1702 Chéripeau, le Puits et Romfort qui étaient saisis avant 1696 pour 70 000 ℔ à René du Tertre de Mée, mari de Charlotte de la Porte, dame du Manoir. Ensuite : René du T., mari de Geneviève de Razilly, morte veuve, et inhumée à Saint-Jean-l'Évangéliste de Château-Gontier en 1749. — Pierre de la Barre, 1761, veuf en 1765 de Marie-Geneviève du Tertre, ses enfants : Geneviève-Françoise et Pierre-Geneviève-René, sont émancipés la même année. — La terre comprenant seize fermes, était à vendre en 1834.

Reg. par. à la mairie d'Ampoigné depuis 1639. — Arch. de la M., 2 320, 2 321, 2 314, 2 608, 2 715, 2 981, 2 991. — De Bodard, *Chron. craonn.,* p. 548. — Arch. nat., F/1c, III, Mayenne, 5. — *Hist. généal. de Quatrebarbes.* — Abbé Charles, *Maison du Buat.* p. 105. — *Lib. fundat.,* t. III, f. 387. — *Province du Maine,* t. III, p. 277 et suiv. — Cab. P. de Farcy.